

Communiqué de presse

La Ville présente sa Stratégie énergétique 2035

Morges, le 5 novembre 2018. Cité de l'énergie, la Ville de Morges prend des engagements pour limiter à son échelle le réchauffement climatique et augmenter son autonomie énergétique. La Municipalité a présenté lundi sa Stratégie énergétique. Trois objectifs guident son action : réduire 1) la consommation d'énergie, 2) celle d'électricité et 3) les émissions de CO₂. Pour réaliser son ambitieux programme, Morges a défini cinq axes prioritaires, parmi lesquels figurent la production locale d'énergie renouvelable, la construction de bâtiments efficaces et l'encouragement et la promotion de la mobilité durable.

La Municipalité a défini 3 objectifs majeurs à atteindre d'ici 2035 pour le parc immobilier de la Ville :

- Réduire la consommation d'énergie par habitant de 43% par rapport à 2017 ;
- Réduire la consommation d'électricité par habitant de 13% par rapport à 2017 ;
- Réduire les émissions de CO₂ par habitant de 41% par rapport à 2017.

Pour atteindre ces objectifs, la Municipalité met en œuvre les actions suivantes :

1. développer des réseaux de chaleur à distance, comme le réseau d'aquathermie qui alimentera le futur Parc des Sports et le quartier de la gare ;
2. soutenir l'utilisation de sources d'énergies renouvelables pour l'électricité et la chaleur en encourageant l'installation de panneaux solaires et de pompes à chaleur comme l'utilisation du biogaz et du bois ;
3. maintenir la production de biogaz et d'engrais à partir des déchets organiques de Morges ;
4. construire des bâtiments à haute efficacité énergétique et assainir le patrimoine existant ;
5. encourager la mobilité durable sur le territoire morgien en augmentant la part des transports publics, en développant des réseaux de mobilité douce et en encourageant la multimodalité (choisir le moyen de transport le plus efficace correspondant au trajet à faire) ;
6. utiliser des véhicules à haute efficacité énergétique dans l'administration communale (moteurs électriques, biogaz) et encourager les entreprises à se doter d'un plan de mobilité ;
7. informer et sensibiliser la population morgienne sur ses possibilités d'action et les soutiens via l'actuel fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, soit le futur fonds d'encouragement à l'environnement.

Que ce soit pour les bâtiments ou la mobilité, la Municipalité accorde une haute importance à l'exemplarité de l'administration communale. Le financement de ces mesures sera intégré dans les préavis au fur et à mesure de leur dépôt devant le Conseil communal.

La Ville de Morges s'engage depuis de nombreuses années pour une politique énergétique durable. Elle a obtenu pour la première fois le label Cité de l'Énergie en l'an 2000. Sa Stratégie énergétique 2035 s'inscrit dans le respect de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable et des accords de Paris sur le climat. Morges s'engage ainsi à atteindre les objectifs définis par la Confédération pour 2035.

La Municipalité

Morges, le 5 novembre 2018

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Philippe Deriaz, municipal Sports, bâtiments et environnement +41(0) 79 685 90 41

M. Marc Bungener, délégué à l'environnement, +41(0)75 434 83 17
